

## Synthèse de l'actualité 27 janvier 2010

### **Abandon de l'excision en Afrique.**

Nous avons abordé à plusieurs reprises dans la synthèse de l'actualité les initiatives nationales ou locales pour l'abandon de l'excision dans les pays d'Afrique. Plusieurs cas sont à signaler en ce début d'année. Au **Sénégal** par exemple, une dépêche de l'**Agence de presse sénégalaise** (APS) nous apprend que « *les membres du Groupe technique de pilotage du Programme national sur l'accélération de l'abandon de l'excision devront impérativement planifier leurs actions annuelles pour l'année 2010* ». C'est la Directrice de la Famille du Sénégal qui l'a affirmé lors d'une réunion du groupe début janvier. « *La planification des activités prioritaires de la première phase de la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'abandon total de l'excision en 2015 vise à rationaliser les interventions* », a-t-elle précisé. Et la Directrice d'ajouter : « *le constat est que l'adoption de la loi à elle seule et les déclarations d'abandon qui se sont succédées n'ont pas suffi pour arrêter le phénomène* ». « *Il existe encore des résistances à travers le pays* » a-t-elle expliqué, « *principalement liées à la religion. De plus, les déclarations publiques d'abandon ont un double effet de rendre visibles les actions de renonciation à cette pratique mais aussi de faciliter le passage à l'échelle dans la mesure où elles encouragent les communautés voisines à s'engager et à abandonner la pratique* ». Autre exemple, en **Mauritanie**. Selon le site **Afrik.com**, « *trente quatre imams et oulémas mauritaniens ont signé (...) une fatwa interdisant la pratique de l'excision dans leur pays* ». Pour **Afrik.com**, « *il sera désormais possible de prêcher à l'intérieur comme en dehors des mosquées* » contre cette pratique. Le site précise que la « *trentaine de personnalités religieuses faisant autorité en Mauritanie ont signé une fatwa (avis juridique qui a valeur de loi), le 12 janvier, condamnant les mutilations génitales féminines (MGF)* ». Cette fatwa stipule que les excisions « *ont été avérées néfastes par les experts. Une telle pratique est donc interdite au vu des dommages qu'elle entraîne* ». Ses auteurs étaient réunis les 11 et 12 janvier au Palais des Congrès de Nouakchott, dans un atelier organisé par le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, le Forum de la Pensée Islamique et du Dialogue des Cultures, une manifestation appuyée par l'UNICEF (Le Fonds des Nations unies pour l'enfance) ».

### **Direction générale de la cohésion sociale**

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes